Bientôt chez vous : 4 ans de prison ferme pour non respect du ramadan

09/10/2008 à 0h30

Algérie : 4 ans de prison ferme pour ne pas avoir respecté le ramadan. Les six condamnés avaient été surpris en train de manger en plein centre-ville.

La loi comme la constitution algérienne qui garantit la liberté de culte, de conscience et d'opinion, n'a jamais prévu de sanctionner les citoyens pour de tels faits. et le «délit» pour lequel ont été condamnés les prévenus ne correspond à aucune qualification pénale [pas encore]. Le juge a «contourné» la législation en utilisant un article qui instaure *«des peines d'emprisonnements de 3 à 5 ans pour quiconque offensera le «prophète» et dénigrera les dogmes de l'Islam par voie d'écrit, de dessin, de déclaration et de tout autre moyen».* *(lire en détails)* (via Ubu)